

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lille, le 27/09/2022

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LILLE

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

CS 62039

59014 LILLE CEDEX

Téléphone : 03 59 54 23 42

Télécopie : 03 59 54 24 45

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E22000120 / 59

Monsieur le Secrétaire Général
Direction Départementale des
Territoires et de la Mer
Service du Droit des Sols
62 boulevard de Belfort
CS 90007
59042 LILLE CEDEX

Dossier n° : E22000120 / 59
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Objet(s) : Demande de permis d'aménager 4 lots en vue de construire les hôtels de police municipale et nationale, un stand de tir et un parking.

Maître d'ouvrage : Commune de Valenciennes.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Valenciennes.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Annie DEHEUL, professeure certifiée en droit et économie, retraitée, demeurant 818 rue Edouard Vaillant, ROOST-WARENDIN (59286) (tel : 03.27.80.36.90 ; portable : 06.87.50.45.85) **en qualité de commissaire enquêtrice** en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, **vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

23/09/2022

N° E22000120 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1

Vu, enregistrée le 21/09/2022, la lettre par laquelle le Préfet du Nord demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Demande de permis d'aménager 4 lots en vue de construire les hôtels de police municipale et nationale, un stand de tir et un parking.

Maître d'ouvrage : Commune de Valenciennes.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Valenciennes.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Annie DEHEUL, professeure certifiée en droit et économie, retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Nord, au Maire de la commune de Valenciennes et à Madame Annie DEHEUL.

Fait à Lille, le 23/09/2022

Le Président,

Christophe HERVOUET

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
L'adjoint administratif délégué

